



Pour les jeunes (- de 18 ans) : Autorisation parentale et décharge de responsabilité saison 2011/20102 :

- Nous vous remercions de votre confiance, et afin de prévenir tout problème « à la mode » nous souhaitons qu'à tour de rôle une (ou deux personnes) parmi les parents puisse être présente lors des cours (publics) donnés aux jeunes.

- En ce qui concerne le droit à l'image, seules seront présentes sur notre site les personnes ayant autorisé par écrit la parution de leurs photographies référencées (sauf photographies où la personne se trouve dans un groupe ou n'est pas clairement reconnaissable).

- M. Mme _ _ _ _ _ déchargent la **Compagnie des Archers de Vertou** de toute responsabilité concernant leur enfant _ _ _ _ _ en dehors des lieux et horaires d'entraînement.

- Ont bien noté **qu'en déposant leur enfant au gymnase ils doivent s'assurer de la présence de l'initiateur.**

- Lors des déplacements, le transport des mineurs est assuré par les parents. S'ils ne peuvent s'en charger, ils déclarent autoriser la Compagnie à les confier à un adulte - compétiteur ou coach - et la déchargent alors de toute responsabilité.

- Ils autorisent les responsables à prendre toute mesure jugée nécessaire par les secours pour faire face aux événements.

Le médecin traitant de la famille est le docteur : _ _ _ _ _ Tél : _ _ _ _ _

Date et signature

Téléphone :

adresse mail :

Pour les jeunes (- de 18 ans) : Autorisation parentale et décharge de responsabilité saison 2009/2010 :

- Nous vous remercions de votre confiance, et afin de prévenir tout problème « à la mode » nous souhaitons qu'à tour de rôle une (ou deux personnes) parmi les parents puisse être présente lors des cours (publics) donnés aux jeunes.

- En ce qui concerne le droit à l'image, seules seront présentes sur notre site les personnes ayant autorisé par écrit la parution de leurs photographies référencées (sauf photographies où la personne se trouve dans un groupe ou n'est pas clairement reconnaissable).

- M. Mme _ _ _ _ _ déchargent la **Compagnie des Archers de Vertou** de toute responsabilité concernant leur enfant _ _ _ _ _ en dehors des lieux et horaires d'entraînement.

- Ont bien noté **qu'en déposant leur enfant au gymnase ils doivent s'assurer de la présence de l'initiateur.**

- Lors des déplacements, le transport des mineurs est assuré par les parents. S'ils ne peuvent s'en charger, ils déclarent autoriser la Compagnie à les confier à un adulte - compétiteur ou coach - et la déchargent alors de toute responsabilité.

- Ils autorisent les responsables à prendre toute mesure jugée nécessaire par les secours pour faire face aux événements.

Le médecin traitant de la famille est le docteur : _ _ _ _ _ Tél : _ _ _ _ _

Date et signature